CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E50204** **VALABLE JUSQU'AU** **26/10/2027**

ÉDITÉ LE 15/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1987

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANTIBES

Siret : 341 993 269 00024

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9127482-01

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 295524

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 295524

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : SOCIETE EPM

Sigle : EPM

331 AVENUE DOCTEUR JULIEN LEFEBVRE
1ER CAI LOCAL 16
06270 VILLENEUVE-LOUBET

Téléphone : 04 92 02 03 23 **Fax :** 04 93 22 94 61

Portable : 06 23 77 30 85

Responsabilité légale :
SICARD ADRIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : contact@epm.sicard.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 691 515 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	13	27/10/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/09/2026 12:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.